

Objet : Nouvelles du système Ariane

Voici les plus récentes nouvelles concernant les demandes relatives aux codes permanents.

Nous avons accordé un traitement prioritaire pour les lots avec des documents numériques pour le collégial et l'universitaire. Cette priorité est accordée pour les lots jusqu'à la date du 15 avril 2020.

Un nouveau guide administratif moins volumineux est maintenant disponible sur le site web Ariane à :

www.education.gouv.qc.ca/ariane

Le site contient aussi deux nouveaux formulaires : le formulaire « Déclaration pour attribution code permanent » (mentionné plus haut) et le formulaire « Fusion de code permanent ». Ils sont également en annexe à la fin du guide.

À la suite des événements actuels, l'équipe Ariane fait du télétravail. À ce titre, nous devons principalement traiter des lots avec des documents numérisés. Nous avons aussi arrêté la chaîne qui vous avertit des lots en attente de document pendant une longue période et nous avons arrêté d'annuler les lots dans cette situation.

Finalement, le système Ariane recommande l'utilisation des fonctionnalités pour transmettre les documents numérisés au lieu de l'utilisation des télécopies. Celles-ci sont appelées à disparaître prochainement. Les documents peuvent être inclus directement à partir du logiciel de votre fournisseur de services informatiques ou manuellement à partir de la fonctionnalité « Joindre un document » offerte dans l'application Ariane. La transmission par la poste demeure disponible.

Rappel important :

Votre organisme scolaire a la responsabilité de :

- vérifier si un code permanent existe avant de soumettre une demande d'attribution;
- remplir tous les champs d'une demande (incluant la ville de naissance et le lieu de naissance).

Pour toute question relative aux codes permanents, nous vous invitons à transmettre un courriel en prenant soin d'indiquer, dans l'objet, le code d'organisme ainsi que le numéro de lot. L'adresse pour nous joindre est la suivante : ariane-sau@education.gouv.qc.ca